

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-verbal de la séance du Conseil communal

Du 3 février 2025, à 19h30 la salle du Conseil communal de Paudex

Le Président

Ouvre la séance à 19h30

Salue la présence de M. Claude Quartier pour le Courrier, de Mme Charlotte Mathis, Présidente du Conseil communal de Lutry, de M. Axel Boggio, Président du Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne et de Frédéric Bründler, Président du Conseil communal de Pully.

Le Conseil étant constitué de 42 membres, le quorum est fixé à 22.

*

1. APPEL DES CONSEILLERS/CONSEILLERES

Conseillers, Conseillères absent(e)s, excusé(e)s

MM. William Baer, Alexandre Lafuente, Xavier de Landerset, Oliver Nucci, David Subilia, Thierry Weber et Laurent Witschi.
Mme Janick Pochon.

Conseillers, Conseillères absent(e)s, non-excuse(e)s

MM. Dieter Graser et Juan José Sanchez.
Mme Caroline Naudin.

29 Conseillers et Conseillères sont présents lors de l'appel, un Conseiller rejoint l'assemblée en cours de séance, 8 sont excusés et 3 sont absents, non-excuses.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

*

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président

Présentation de l'Ordre du Jour.

L'Ordre du Jour est accepté tel que proposé à l'unanimité.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Le Président

Soumet le procès-verbal de la dernière séance du 25 novembre 2024 pour approbation et demande à l'assemblée si des compléments ou corrections sont à y apporter.

M. Dillner-Reichen

Demande en p. 4 de remplacer « *Rétorque* » par « *Répond* » que le montant de CHF 10'000.00 pour la loi sur les arbres a été prévu au budget dans le compte 420.3185 « *Prestations de service* ».

Une fois cette correction effectuée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

*

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président

Rappelle aux membres que les délais fixés pour le dépôt des rapports sont de :

- 10 jours pour la Commission des finances ;
- 7 jours pour les autres Commissions.

Ils doivent être adressés par courriel au Président, au Greffe et à la Secrétaire.

Annonce la démission de la Secrétaire du Conseil pour le 30 juin prochain et précise que les candidatures pour lui succéder sont ouvertes.

Rappelle que la Municipalité va présenter les résultats du mandat d'étude parallèle (MEP) concernant les Côtes St-Maire à l'issue de la séance.

*

5. PREAVIS 01-2025 : REFECTION ET SECURISATION DE LA ROUTE DU SIMPLON – CREDIT D'OUVRAGE

Le Président

Invite M. Zahnd, Président de la Commission des finances, à lire son rapport dont chaque Conseiller a valablement reçu copie le 27 janvier 2025.

M. Zahnd

Donne lecture du rapport qui propose, à ses conclusions, d'accepter le crédit d'ouvrage pour la réfection et la sécurisation de la route du Simplon, soit d'accepter le préavis 01-2025 tel que soumis.

-
- Le Président** Remercie M. Zahnd pour sa lecture ainsi que tous les membres de la Commission pour le travail fourni et ouvre la discussion.
- Le Président** Invite Mme Micheline Chatelan, Présidente de la Commission ad hoc, à lire son rapport dont chaque Conseiller a valablement reçu copie le 2 février 2025.
- Mme Chatelan** Donne lecture du rapport qui recommande à l'unanimité d'accepter le préavis 01-2025 tel que présenté.
- Le Président** Remercie Mme Chatelan pour sa lecture ainsi que tous les membres de la Commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- Sans autre remarque ou question, suggère au Conseil communal de passer au vote sur les conclusions du préavis 01-2025 qui propose aux membres du Conseil communal:
- *d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 89'300.- TTC destiné à financer l'ensemble des travaux de réfection et sécurisation de la route du Simplon,*
 - *d'autoriser la Municipalité à prélever tout ou partie de cette somme sur les disponibilités de la Bourse communale,*
 - *d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché,*
 - *d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant selon les normes en vigueur.*
- ✓ 29 acceptations
 - ✓ 0 avis contraire
 - ✓ 0 abstention
- Le préavis 01-2025 est accepté à l'unanimité.**

*

6. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Le Président Propose aux Municipaux de prendre la parole.

Céline Dillner-Reichen Revient sur la nouvelle loi sur la protection du paysage arboré. Annonce que le travail d'inventaire des arbres a été attribué à une entreprise externe et débutera dans un mois, d'abord sur les parties publiques, ensuite sur les parcelles des particuliers afin de pouvoir les noter et définir s'ils sont remarquables ou non.

Mme Martin *Carnaval de l'école*
Le 5 mars 2025 entre 16h00 et 18h00, certaines rues de Paudex seront fermées à la circulation pour permettre aux écoliers de défiler déguisés. Ce cortège sera suivi d'un vin chaud.

Concours Pija
Annonce que le délai pour participer au concours d'écriture pour les auteur-e-s de 15 à 20 ans est fixé au 31 mars prochain.

Vaud famille
Indique que la nouvelle édition pour les années 2025 à 2027 est parue et est disponible sur demande auprès d'elle.

M. Kethari *Electricité*
Les futurs projets de construction des Côtes St-Maire, du nouveau bâtiment au-dessus de la station essence et la réfection de la rue du Simplon nécessiteront un renforcement du circuit d'alimentation de l'électricité.

Ces travaux feront l'objet d'un préavis certainement cet automne.

Les compteurs intelligents selon la nouvelle loi sur l'énergie verront le jour au plus tard dans le courant 2026

Finances
Des séances de formation ont eu lieu pour permettre à la Municipalité de proposer le budget 2026 avec le nouveau modèle comptable harmonisé avec MCH2, soit une année avant l'échéance du délai fixé à 2027 par l'Etat de Vaud pour effectuer le passage à ce nouveau système comptable.

Un membre du Conseil rejoint l'assemblée en cours de séance.

M. Chaubert**FERL**

A assisté le 29 novembre 2024 à la première séance du FERL (Fond pour l'Équipement Touristique de la Région Lausannoise de l'Entente Intercommunale de la Communauté Touristique de la Région Lausanne). Cette assemblée attribue les fonds récoltés par la taxe de séjour à divers événements. La mise en route à Paudex a été retardée car la plateforme « Airbnb » ne sera opérationnelle que dans le courant du mois de février. Les citoyens recevront un courrier pour leur permettre de s'annoncer.

Parkings vélos

Annonce que les parkings vélos sont tous posés grâce au travail réalisé par la voirie qu'il profite de remercier.

Renaturation de la Paudèze

Une séance s'est tenue le 9 décembre 2024 avec la Commune de Pully pour la renaturation de la Paudèze. Paudex a maintenu son refus de diminuer la place du 1^{er} août pour effectuer les travaux.

À l'exception de quelques enrochements et d'un trou permettant d'amener l'eau de la Paudèze dans le port pour favoriser une meilleure régénération, aucun autre travail n'est prévu.

Café de Paudex

La signature de l'acte a eu lieu le 20 décembre 2024 et les études ont été démarrées par l'architecte, M. Rivier. L'appartement situé au-dessus du café est disponible pour une location à durée déterminée et invite toute personne intéressée à se manifester.

STEP

Les statuts sont en cours de finalisation. Des commissions les étudieront rapporteront au Conseil communal qui devra valider leurs discussions, à l'instar de ce qui avait été fait pour le SDIS.

Administration

Une mue s'est déroulée avec un nouveau plan de classement moderne référencé avec des cotes, pour lequel le personnel a été formé.

Préparer sa retraite

Une brochure à ce sujet est disponible sur la table des scrutatrices

M. Spring

Ensuite du décès de M. Louis Perroud, une étude de réfection de son appartement sis à l'ancien collège, route du Simplon 9, été lancée pour le remettre en location. Plus d'informations suivront.

7.**PROPOSITION INDIVIDUELLES ET DIVERS****M. Hofmann**

A appris que le donateur qui avait, il y a une dizaine d'années, offert CHF 50'000.00 destinés à créer des toilettes à proximité du port réclame cette somme en retour, faute d'avoir vu un quelconque projet se réaliser avec cette somme.

M. Desbaillets

Précise que ce montant n'était pas uniquement dévolu à la réalisation de toilettes, mais à tout aménagement utile à proximité du port.

M. Hofmann

Demande ce qui est possible d'entreprendre pour que cette somme soit utilisée et n'ait pas à être restituée.

M. Kethari

Confirme avoir reçu un don pour un aménagement de sécurité ou tout autre aménagement pour le port. Cet aménagement avait déjà été réalisé au moment de la donation. Le projet qui pouvait encore être réalisé à ce moment était la création de WC publics. Après plusieurs études, aucun moyen n'a cependant été trouvé pour les réaliser. Le donateur en a été informé. La Municipalité a pensé à d'autres usages pour utiliser ce don, dont elle a fait part à ce donateur, mais ils n'ont pas retenu son agrément c'est pourquoi la Municipalité lui a restitué son argent, tout en gardant une porte ouverte si un autre usage pour cette somme devait être trouvé dans le futur.

M. Hofmann

Demande s'il a été envisagé de passer aux toilettes sèches pour contourner les problèmes de raccordement.

M. Kethari

Répond que le problème n'était pas lié au raccordement, mais uniquement à l'emplacement.

M. Chaubert

Complète les propos de M. Kethari en confirmant qu'il s'agissait d'un problème de parcelle. Par ailleurs, une étude avait été également réalisée sur la Place du 1^{er} août. Le seul endroit envisageable était sur le haut de la place, mais l'accès aux secours n'aurait alors plus pu être garanti et en positionnant les WC plus bas, il aurait fallu créer une station de pompage pour les eaux usées

M. Kethari

Précise qu'il a été régulièrement en contact avec le donateur. L'idée de ce don était vraiment de trouver un intérêt social et public.

M. Desbaillets

Souhaite savoir si Municipalité a été consultée par les CFF lors de la révision des horaires.

**Les membres de
La Municipalité**

Répondent par la négative.

M. Desbaillets

Propose à la Municipalité d'interpeller les CFF pour rapporter mécontentement de certains usagers à ce sujet.

Mme Adam

Intervient pour faire remarquer un gain de temps considérable depuis l'entrée en vigueur de ce nouvel horaire, grâce à une meilleure connexion des trains à la gare de Lausanne.

Le Président

Puisque plus aucune proposition ou remarque n'est formulée, le Président remercie les membres, rappelle la prochaine séance qui se tiendra le 17 mars 2025 à 20h00 et lève la séance à 20h37.

M. Chaubert

Remercie le conseil et invite les membres du Conseil à assister à la présentation des résultats du mandat d'étude parallèle (MEP) concernant les Côtes St-Maire.

Le Président



Robin Lemmel



La Secrétaire



Nathalie Wolf

